

ECHOS du Conseil Municipal du 17 septembre
de Mollans-Sur-Ouvèze
par les Conseillers de « Mollans Autrement »

Nos remarques sont imprimées en italique.

I / Achat de terrains pour le traitement tertiaire de la station d'épuration.

Ce point à l'ordre du jour figurait en fin de Conseil. Nous avons demandé en séance qu'il soit examiné en priorité en début de réunion.

A noter que ce sujet n'a jamais été évoqué auparavant par M. Le Maire et que nous l'avons découvert en séance.

Selon Monsieur le Maire, le retard (1 an selon le calendrier initial) pour le lancement des travaux de la station d'épuration est dû aux exigences de l'Agence de l'eau qui oblige, à la sortie de la station, une qualité « eau de baignade ». L'Agence réfute l'utilisation des rayons ultra violet pour le traitement des eaux usées retenue dans le projet initial (pourtant utilisé dans d'autres communes) et impose la filtration sur lit de sable (technique désuète selon Monsieur le Maire), ce qui entraîne la construction d'un bassin de décantation supplémentaire et un surcoût qui pourrait être de l'ordre de 300 000 €. (Sous réserve, tant que le montant exact n'est pas connu ; nous espérons moins...)

Une évaluation de G2C en 2011 estimait le montant total du projet (hors fonctionnement) à 2 605 830 €. L'appel d'offre effectué a arrêté le coût total à 2 195 608 €- C.R du Conseil Municipal du 12 décembre 2011-.

Le Cabinet G2C qui assiste la commune pour la conception et la maîtrise d'œuvre, aurait réalisé successivement 6 projets pour l'Administration.

Le dossier de la commune étant bloqué à la préfecture en raison de divergences profondes entre les protagonistes, le préfet a convoqué le 12 juillet 2012 une réunion de toutes les parties concernées (*information fournie en réunion*).

Au terme de cette réunion, l'Agence de l'eau a maintenu ses exigences.

Des assurances auraient été données à Monsieur le Maire pour un montant de subventions qui tiendrait compte du surcoût probable.

Une « rallonge » de 43 000 € a été demandée par le cabinet G2C pour le surcroît de travail consécutif à ce dossier. Le dépôt du permis de construire de la station devrait intervenir dans les semaines qui suivent la réunion.

Le dernier projet qui paraît avoir l'agrément de l'ensemble des administrations concernées entraîne une extension de la zone de traitement tertiaire des eaux (et boues) usés. Cela justifie, d'après Monsieur le Maire, l'acquisition en zone périphérique de la station de 13 000 m², au prix de 1 € le m².

Il s'agit des parcelles 537, 538, 539, 542, 570, 543 appartenant à Y.ROUX, 540 et 541, appartenant à SCHUB.

L'acquisition de l'ensemble des terrains a été votée par les conseillers majoritaires, plus une voix. Monsieur le Maire, partie prenante à la vente, n'a pas pris part au vote, ni à la délibération.

COMMENTAIRE

Nous avons rappelé lors de cette réunion que nous avons toujours été opposés au choix de cet emplacement.

Nous avons notamment préconisé l'installation de la station rive gauche. Le choix de l'emplacement retenu par la majorité nous paraissait en effet justifié essentiellement par le projet d'urbanisation du quartier de la Coste voulue par M. Le Maire. (Voir « LES ECHOS » du Conseil Municipal du 19 novembre 2010).

Nous avons constamment rappelé que la zone retenue était inondable (d'où un surcoût pour la construction de la station) et se situait dans une zone marécageuse répertoriée dans une carte d'état major de 1936 (« Les ECHOS » du Conseil du 7 décembre 2009).

Une étude géologique a d'ailleurs été diligentée à ce sujet à la suite de nos observations (« Les ECHOS » du Conseil du 8 mars 2010) et a confirmé nos observations.

Nous sommes également intervenus, verbalement et par écrit, lors de l'enquête publique pour le PLU.

Néanmoins nous n'avons jamais perdu de vue la pression exercée par l'Administration pour la réalisation de la station (étant donné le retard d'une dizaine d'années) et l'urgence du projet.

La majorité a imposé ses choix au Conseil, nous avons pris nos responsabilités pour que soit mené à bonne fin cet important chantier, malgré nos désaccords, mais on peut s'interroger sur la conduite de ce dossier. Il est incontestable que l'essentiel du poids du financement du budget de l'eau et de l'épuration (régie municipale à MOLLANS) sera supporté par les prochaines mandatures, à partir de 2014, c'est un pari qui n'est pas sans risque.

2/ Maîtrise d'œuvre par l'architecte de la Maison Médicale.

Le permis de construire peut-être déposé, le montant des honoraires s'élèverait à 48 609 €

Le Conseil a donné son accord pour ce projet.

Nous avons rappelé que nous n'avons pas eu de réponse sur le cadre juridique et fiscal de cette réalisation, ni connaissance des modalités précises de financement.

L'objectif est une opération neutre à terme pour la commune, les loyers assurant la charge de la réalisation. Un engagement formel des praticiens concernés est nécessaire.

M. Le Maire nous a assuré que le nécessaire sera fait.

3/ Embauche pour l'espace Public Internet (EPI)

Le Conseil a donné son accord pour l'embauche par la commune à compter du 1^{er} octobre, pour une durée de 20 heures hebdomadaires, sous contrat à durée déterminée d'un an, de l'animateur en informatique (2 heures seront consacrées pour des travaux ponctuels au service de la mairie)

4 / Demande de financement pour l'implantation de radars pédagogiques sur la commune par les amendes de police.

Monsieur Reynaud, 1^{er} adjoint, présente ce projet qui pourrait être subventionné par les amendes de police.

Les radars seraient installés en amont du village, sur la D4 côté Buis les Baronnie et en aval à hauteur de la route de Mérindol les Oliviers.

Cette installation devrait permettre de ralentir la vitesse excessive des véhicules sur cette portion de route.

Le coût des panneaux s'élèverait à 5547 € ht ; le Conseil a demandé à monsieur Reynaud de consulter d'autres fabricants pour comparer les coûts.

5/D.I.A

Le Conseil n'a pas exercé son droit de préemption pour la vente d'une maison avenue de Verdun et a donné son accord pour une extension du réseau électrique à Piebanaud.

Monsieur Pantaly a confirmé que le droit de préemption sur la maison LE GROS était devenu sans objet.

6/Questions diverses :

61/ Coupes de Bois :

Monsieur Pantaly, qui a en charge ce dossier, doit communiquer à l'ONF les noms des « chefs d'équipes garants » pour lancer l'opération, la liste ayant été complétée, il va s'efforcer d'obtenir des parcelles plus accessibles, auprès de cet organisme.

62 / Coin Poubelles face au monument aux Morts :

Les poubelles débordent, ... et pas seulement en été.

Un constat : certains de nos concitoyens déposent leurs ordures stockées en venant en voiture.

Il serait peut être souhaitable de dédier cet emplacement poubelles au centre village qui n'a pas d'autres dépôts et favoriser un autre accès à ceux qui viennent en voiture de la périphérie ?

Il conviendrait alors d'aménager un autre espace pour ceux qui viennent en voiture (y compris pour les verres).

Ce n'est pas seulement un problème d'aménagement, mais aussi d'information des utilisateurs.

Depuis 4 ans aucune de nos propositions n'a été agréée ; nous attendons donc une solution concrète de la part de Monsieur Reynaud.

63/ Automate bancaire à l'Agence Postal.

Voici des mois que nous sommes intervenus auprès des instances départementales, régionales, ou nationales ... pour l'installation d'un distributeur .Lors des vœux du 1^{er} janvier Monsieur le Maire et notre Député, nous avait fait part de l'accord de la Direction de la Poste.

Nous assurons au sein de l'agence postale communale non seulement le travail de la poste mais également celui de la banque postal ; la rémunération du personnel de l'Agence sera entièrement à la charge de la commune dans quelques années.

Lors d'une dernière visite des services techniques de la Poste, les exigences exprimées sont telles, au nom de la sécurité, qu'il est peu probable, selon Monsieur le Maire, que ce projet aboutisse.

64/ Comité des Fêtes :

Il semble y avoir une confusion entre le rôle de la commune et du Comité.

Deux élus de « Mollans Autrement » ont démissionné durant cet été, notamment en raison de la défaillance chronique du Président, et du peu d'empressement de l'adjoint au maire à apporter les moyens matériels au moment des festivités.

Monsieur le Maire invite le Président (élu de la majorité) à convoquer une réunion ; il est indispensable de réunir toutes les bonnes volontés ; il est aussi nécessaire de rendre autonome le Comité des fêtes.

NOTA : *les commentaires sont en italique.*

« LES ECHOS après chaque conseil sont publiés sur internet depuis 2008 ; ils peuvent être consultés sur le site de MOLLANS

(<http://www.mollanssurouveze.com>)

(<http://www.mollanssurouveze.com/pages/citoyens.htm>)

MERCI à ceux qui disposent de l'informatique et d'une imprimante de faire connaître nos informations aux Mollanaises et Mollanais intéressés.